



COMMUNIQUE

Plainte de Macron contre un photographe : le SNJ-CGT demande son retrait

En vacances à Marseille, le président de la République a porté plainte pour « *harcèlement et tentative d'atteinte à la vie privée* » contre un photographe de presse, qui assure n'être pas entré dans la propriété où loge Emmanuel Macron.

Le SNJ-CGT, fidèle à la Déclaration de Munich de 1971, a toujours défendu le principe absolu du respect de la vie privée et même du secret de la vie privée, de la présomption d'innocence, mais aussi l'engagement de ne pas utiliser de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.

On ne pourra donc jamais le prendre en défaut sur la question des principes professionnels.

Il ne se reconnaît donc pas dans cette presse dite « people », qui fait du scandale et d'une prétendue information sur la vie privée de certaines personnalités son fond de commerce.

Mais le SNJ-CGT ne peut accepter de voir un président de la République, qui a largement usé et abusé de la presse, aussi bien « people » que d'information, porter plainte contre un photographe.

Il apparaît aussi que les versions de l'interpellation le 13 août d'un photographe par les services de sécurité sont si éloignées que tout dépôt d'une plainte apparaît inapproprié.

En outre, comment le président de la République, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire (selon l'article 64 de la Constitution), peut-il justifier de son action dans une telle situation ?

On remarquera que, quelques heures plus tard, Emmanuel Macron a multiplié les poses et alimenté quelques réseaux sociaux pour immortaliser sa visite aux footballeurs de l'Olympique de Marseille le 15 août. Encore faut-il préciser que les journalistes avaient été écartés de cette visite.

Le SNJ-CGT voit dans cet enchaînement d'événements (qui succèdent à d'autres) une nouvelle manifestation du président de la République de maîtriser sa communication et d'adresser un message à la profession de journaliste.

Pour le SNJ-CGT, les journalistes ne doivent pas se transformer en relais de communication, ni d'un président de la République, ni d'aucune autre autorité, mais ils doivent pouvoir exercer leur profession en toute liberté.

En conséquence, le SNJ-CGT demande le retrait de la plainte d'Emmanuel Macron.

Montreuil, le 16 août 2017
SNJ-CGT